

**BIENTÔT 16 ANS ?
PENSEZ AU**

RECENSEMENT



OBLIGATION LÉGALE

Toutes les informations ici



POUR QUI ?

Tous les Français âgés de 16 ans

POUR QUOI ?

Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en **JDC**
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

COMMENT ?

Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr

POURSUIVEZ VOTRE ENGAGEMENT SUR

DÉFENSE+

